

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-33 - SUBVENTIONS 2018 EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SCOLAIRES**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre de l'octroi des subventions aux associations et autres organismes, je vous demande de bien vouloir entériner, pour l'exercice 2018, les propositions de subventions détaillées dans le tableau ci-dessous.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Nature	Nom de l'association	Montant de la subvention proposée		
		Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
6574	FCPE	920,00 €		920,00 €
6574	APE PEEP	920,00 €		920,00 €
6574	USEP LA BARBOTIERE ECOLE PASTEUR	610,00 €		610,00 €
6574	OGEC DU BASSIN D'ARCACHON	170 000,00 €		170 000,00 €
6574	APEL STE-MARIE	150,00 €		150,00 €
6574	ASS. SPORT. LYCEE METIERS DE LA MER	900,00 €		900,00 €
6574	ASS. OMNISPORTS DU COLLEGE	1 500,00 €		1 500,00 €
6574	ASS. SPORT. SECTION ATHLETISME DU COLLEGE	600,00 €		600,00 €
6574	FOYER SOCIO-EDUCATIF DES ELEVES DU COLLEGE	3 400,00 €		3 400,00 €
6574	ASS. SPORT. SECTION RUGBY DU COLLEGE	600,00 €		600,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>179 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>179 600,00 €</b>

Ce projet de délibération ayant été soumis à la Commission des Finances.

### DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, le jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

  
**Marie-Hélène DES ESGAUX**  
Maire de Gujan-Mestras